



SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 9 juillet 2019 à 19 h 30 en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général
M^e Nathalie Deschesnes, greffière

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

19-405

ADOPTION – ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

19-405 1.2 ADOPTION – ORDRE DU JOUR

19-406 1.3 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL –
11 JUIN 2019

2. ADMINISTRATION

19-407 2.1 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – AOÛT, SEPTEMBRE ET
OCTOBRE 2019

19-408 2.2 MODIFICATION – DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE
SEPTEMBRE 2019

19-409 2.3 ENGAGEMENTS ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION
DES MAIRES POUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE

19-410 2.4 BANNISSEMENT DE L'ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES
ORGANIQUES – DEMANDE DE RECONNAISSANCE POUR LES
RÉGIONS QUI ONT PRIS ACTION POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

-
-
- 19-411 2.5 APPUI – DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – LOGEMENT SOCIAL
- 19-412 2.6 NOMINATION – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE
- 19-413 2.7 AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE – CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL – PARTIE DE LOT 5 429 526
- 19-414 2.8 DEMANDE D'AUTORISATION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT – STATIONNEMENT INCITATIF DU TERMINUS SAINTE-JULIE – LOTS 6 015 320 ET 6 024 001
- 19-415 2.9 RÉSILIATION – CONTRAT DE SERVICES D'AGENCE DE SURVEILLANCE POUR DIVERS BESOINS – PROJET SA-19-11 – ABROGATION DES RÉSOLUTIONS 19-273 ET 19-359
- 19-416 2.10 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018
- 19-417 2.11 ADOPTION – BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU
- 19-418 2.12 ADJUDICATION ET RÉSILIATION – CONTRATS DE LOCATION ET D'ENTRETIEN D'IMPRIMANTES – XEROX
- 19-419 2.13 ADJUDICATION – FOURNITURE ET LIVRAISON D'APPAREILS RESPIRATOIRES AUTONOMES – PROJET SA-19-13
- 19-420 2.14 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE DÉBARCADÈRE – RUE DE GRENOBLE
- 19-421 2.15 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE D'ARRÊT INTERDIT – RUE BORDUAS
- 19-422 2.16 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE F.-X.-GARNEAU
- 19-423 2.17 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS – RUE DU PÈRE-MARQUETTE
- 19-424 2.18 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ARRÊT OBLIGATOIRE – AVENUE JULES-CHOQUET – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 18-613
- 19-425 2.19 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – AVENUE DU LAC
- 19-426 2.20 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉS ET COMMISSIONS – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 17-631 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

19-427 2.21 DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1234 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DU PARC DES ÉTANGS-ANTOINE-CHARLEBOIS – PHASE 2 POUR UN MONTANT DE 375 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 375 000 \$

3. SERVICE DES FINANCES

19-428 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

19-429 3.2 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

19-430 3.3 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX

19-431 3.4 REPORT D'ÉCHÉANCE – DEMANDES DE RÉVISION AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

19-432 3.5 AUTORISATIONS D'EMPRUNTS TEMPORAIRES – RÈGLEMENTS 1219, 1220, 1221, 1225, 1226, 1227, 1228, 1229, 1231 ET 1232

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

19-433 4.1 DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE

19-434 4.2 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT D'EMPLOI – DIRECTEUR DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

19-435 4.3 EMBAUCHE – CHEF AUX OPÉRATIONS – INTERVENTION / FORMATION – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

19-436 5.1 APPROBATION – ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ACHAT REGROUPÉ – ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM (SEL DE DÉGLAÇAGE) – SAISON 2019-2020

19-437 5.2 ADJUDICATION – ACHAT ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ÉCLAIRAGE SOLAIRE AVEC BASE AUTOPORTANTE POUR L'ÉCLAIRAGE D'UNE PISTE CYCLABLE – PROJET SA-19-09

19-438 5.3 PROVISION – ACHAT ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ÉCLAIRAGE SOLAIRE AVEC BASE AUTOPORTANTE POUR L'ÉCLAIRAGE D'UNE PISTE CYCLABLE – PROJET SA-19-09

19-439 5.4 ADJUDICATION - POMPAGE ET DÉSHYDRATATION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS À L'USINE D'ÉPURATION – PROJET SI-19-178

19-440 5.5 ADJUDICATION – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION DIX (10) ROUES NEUF MUNI D'UNE BENNE QUATRE (4) SAISONS ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT – PROJET SA-19-15 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

19-441 5.6 ADJUDICATION ET AUTORISATIONS – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LA RUE NOBEL ET LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX – PROJET R-1203, LOT 2

- 19-442 5.7 PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LA RUE NOBEL ET LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX – PROJET R-1203, LOT 2
- 19-443 5.8 ENGAGEMENT – DEMANDE D'AUTORISATION – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION MAJEURE DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE – PROJET R-1216, LOT 1
- 19-444 5.9 AUTORISATION – INSCRIPTION D'UN AVIS DE CONTAMINATION AU REGISTRE FONCIER – LOTS 5 545 115, 5 881 886 ET 5 881 954 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 19-445 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 18 JUIN 2019
- 19-446 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1477, RUE NOBEL (FRANSYL) – ZONE I-154
- 19-447 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE SUR SOCLES – 420, RUE DE MURANO (MATELAS BONHEUR) – ZONE C-254
- 19-448 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 2020, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-146
- 19-449 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1791, RUE PRINCIPALE (DESJARDINS) – ZONE C-359
- 19-450 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU 300, RUE DE MURANO (GROUPE MAURICE) – ZONE M-247
- 19-451 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L'INSTALLATION DE CONTENEURS – 756-760, AVENUE DE L'ABBÉ-THÉORET – ZONE H-319
- 19-452 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 1477, RUE NOBEL – ZONE I-154
- 19-453 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN SOLARIUM 3 SAISONS – 53, RUE DU LISERON – ZONE H-174
- 19-454 6.1 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 0 933-A, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (DESJARDINS) – ZONE C-242
- 19-455 6.1 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 320, RUE DE MURANO (ANGELA & I) – ZONE C-258

19-456 6.1 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-
2 CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL
(BÂTIMENT 5) – 183, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE C-258

19-457 6.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – NATURE ACTION QUÉBEC INC. –
3 DEMANDE D'AUTORISATION – PARC DES ÉTANGS-ANTOINE-
CHARLEBOIS – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET MINISTÈRE DES
FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

7. SERVICE DES LOISIRS

19-458 7.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION RELATIF
À L'UTILISATION DE L'ARÉNA POUR LA SAISON 2019-2020 – CENTRE
DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

19-459 7.2 DEMANDE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX
ORGANISMES – ASSOCIATION RUGBY JUNIOR RIVE-SUD

19-460 7.3 AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS
SPORTIFS

19-461 7.4 AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE –
FIEST'ADOS 2019

19-462 7.5 AIDE FINANCIÈRE – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – LES FINES LAMES DE
SAINTE-JULIE INC.

19-463 7.6 AIDE FINANCIÈRE – EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE
ADMINISTRATIVE – LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE INC.

8. RÈGLEMENTS

19-464 8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1084-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1084 FIXANT LES
LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE
SAINTE-JULIE AFIN DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE À 50 KM/H
SUR LA RUE CHARLEBOIS

19-465 8.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT 1238 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX TERMES
DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

19-466 8.3 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-91 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE FIXER LA LARGEUR
MINIMALE DES LOTS DONT LA VOCATION EST RÉSIDENIELLE À
18 MÈTRES DANS LES ZONES C-205, C-208, H-224, H-225, H-227,
H-230, H-234, H-237, C-248, H-250, H-251, H-253, C-302, C-305, C-308,
H-310, H-320, H-332, H-343, H-351, H-357, H-358, C-359 ET H-403

19-467 8.4 ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-94 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER DEUX (2) NOUVELLES ZONES, SOIT
LES ZONES A-808 ET A-812, À MÊME LA ZONE A-806, AINSI QUE LES
GRILLES DES USAGES ET DES NORMES APPLICABLES À CES
NOUVELLES ZONES COMPRISSES DANS LE SECTEUR DU
SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TOUCHANT
NOTAMMENT LA DENSITÉ, L'IMPLANTATION ET LA TYPOLOGIE DES
BÂTIMENTS RÉSIDENIELS

9. **COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**
10. **COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
19-468 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-406

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 11 JUIN 2019

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
 APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 11 juin 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-407

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2019

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
 APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE nommer monsieur André Lemay à titre de maire suppléant pour les mois d'août, de septembre et d'octobre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-408

MODIFICATION – DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté, à la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2018, le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2019, tel qu'il appert de la résolution 18-602;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la date de la séance ordinaire du Conseil du mois de septembre 2019, initialement prévue le 10 septembre 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE tenir la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Sainte-Julie du mois de septembre 2019, le mardi 17 septembre 2019 à 19 h 30.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-409

ENGAGEMENTS ET AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION DES MAIRES POUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE

ATTENDU QUE les changements climatiques sévissent déjà et constituent l'un des plus grands défis contemporains à l'échelle mondiale;

ATTENDU QUE les municipalités locales partagent la responsabilité de la protection de l'environnement et de leurs citoyens avec les instances régionales, provinciales et nationales;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont des acteurs essentiels de la transition énergétique et de la lutte contre les changements climatiques, à titre d'institutions décisionnelles œuvrant directement auprès des citoyens;

ATTENDU l'importance d'adopter une stratégie concertée transversale et globale d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ses conséquences en vue d'atteindre des résultats optimaux à l'échelle mondiale;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'autoriser la mairesse à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie (ci-après la « Ville »), la Convention des maires pour le climat et l'énergie ainsi que tout autre document requis aux fins des présentes, et à y apporter toute modification jugée nécessaire;

DE s'engager à respecter les modalités de cette Convention, plus particulièrement les engagements suivants :

- réduire les émissions de CO₂ d'au moins 40 % sur le territoire de la Ville d'ici 2030;
- renforcer la résilience de la Ville en s'adaptant aux incidences des changements climatiques;

D'effectuer un bilan des émissions et une évaluation des risques et vulnérabilités liés aux changements climatiques;

DE présenter un plan d'action en faveur de l'énergie durable et du climat dans les deux (2) ans suivant l'adoption de la présente résolution;

D'établir un rapport au moins bisannuel à compter de la présentation du plan d'action, à des fins de vérification, de suivi et de vérification;

D'accepter que la Ville fasse l'objet d'une suspension si elle ne présente pas le plan d'action et les rapports dans les délais impartis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-410

**BANNISSEMENT DE L'ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES —
DEMANDE DE RECONNAISSANCE POUR LES RÉGIONS QUI ONT PRIS ACTION
POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS**

ATTENDU la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du gouvernement;

ATTENDU QUE le gouvernement, dans sa politique, souhaite bannir la matière organique des lieux d'élimination;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités locales ont mis en œuvre, par l'entremise de leur plan de gestion des matières résiduelles, des collectes de matières organiques pour assurer la valorisation de ces résidus;

ATTENDU QUE les MRC de la Vallée-du-Richelieu, de Marguerite-D'Youville et de Rouville ont créé avec Biogaz EG, en 2010, la Société d'Economie Mixte de l'Est de Couronne Sud (SEMECS), une entreprise privée qui assume la compétence des MRC à l'égard du traitement des matières organiques;

ATTENDU QUE la SEMECS transforme en biogaz et en amendement agricole, via son centre de traitement des matières organiques par biométhanisation, l'ensemble des matières organiques des collectes municipales des 27 municipalités locales située sur le territoire des trois MRC fondatrices, et ce, depuis janvier 2018;

ATTENDU QUE plusieurs autres régions ont également fait preuve de leadership et ont pris action pour atteindre les objectifs gouvernementaux à l'égard de la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le gouvernement, dans sa nouvelle stratégie, propose un nouvel échéancier pour le bannissement de l'enfouissement des matières organiques;

ATTENDU QUE cette nouvelle orientation du gouvernement pénalise les MRC et municipalités qui se sont déjà dotées de services pour bannir l'enfouissement des matières organiques provenant des collectes municipales;

ATTENDU QUE la population du Québec demande aux leaders de la société de prendre action pour assurer un environnement sain pour les générations futures;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE demander au gouvernement du Québec de maintenir l'échéance de 2022 en vue d'éliminer de l'enfouissement les matières organiques et d'accentuer le soutien aux initiatives et actions des municipalités et MRC qui ont adhéré aux orientations gouvernementales et à la volonté de la société québécoise via le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-411

APPUI – DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – LOGEMENT SOCIAL

ATTENDU la résolution 2019-06-175 de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (ci-après la « MRC ») adoptée le 13 juin 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a reçu, le 8 juillet 2019, copie certifiée conforme de cette résolution, suivant l'article 678.0.2.2 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE le Conseil croit opportun que la MRC déclare compétence en matière de logement social, celle-ci disposant des ressources appropriées pour optimiser les services à offrir;

ATTENDU QUE la greffière de la Ville ne produira pas à la MRC le document prévu à l'article 678.0.2.3 du *Code municipal du Québec*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'appuyer la MRC dans ses démarches de déclaration de compétence exclusive dans le domaine de la gestion du logement social sur les territoires de la Municipalité de Calixa-Lavallée, de la Ville de Contrecoeur, de la Municipalité de Saint-Amable, de la Ville de Sainte-Julie, de la Ville de Varennes et de la Municipalité de Verchères, et ce, conformément à l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec*;

D'acheminer une copie de la présente résolution à la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-412

NOMINATION – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU l'article 4a) des lettres patentes constituant l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville (ci-après l'« OMH »), suivant lequel l'OMH est administré par un conseil d'administration constitué de neuf (9) membres;

ATTENDU QUE, selon cet article, un administrateur doit être nommé par le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU la nomination de M. Normand Varin à titre de membre du conseil d'administration de l'OMH au moyen de la résolution 17-631 adoptée le 5 décembre 2017;

ATTENDU l'article 4d) des lettres patentes, suivant lequel les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés;

ATTENDU QUE le Conseil croit opportun de nommer M. Sylvain Berthiaume, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (ci-après la « MRC »), à titre de membre du conseil d'administration de l'OMH en remplacement de M. Normand Varin, la MRC disposant des ressources appropriées pour optimiser les services à offrir;

ATTENDU QUE cette nomination favorisera une transition efficace dans le cadre de la déclaration de compétence de la MRC en matière de gestion du logement social adoptée au moyen de la résolution 19-411;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE nommer M. Sylvain Berthiaume, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, à titre de membre du conseil d'administration de l'OMH en remplacement de M. Normand Varin;

D'acheminer une copie de la présente résolution aux bureaux de la MRC et de l'OMH.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-413

AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE SERVITUDE – CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL – PARTIE DE LOT 5 429 526

ATTENDU QU'une servitude réelle et perpétuelle doit être créée en faveur du lot 5 429 468, propriété de M. Bernard Fontaine, pour les fins d'installation, de maintien, d'entretien et de remplacement d'une conduite d'égout pluvial ainsi que pour les fins de passage, sur une partie du lot 5 429 526, propriété de la Ville de Sainte-Julie;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'acte de servitude préparé par M^e Benoit Prud'homme, notaire, dossier 16P08940186/004.d, lequel est annexé à la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire, le cas échéant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-414

**DEMANDE D'AUTORISATION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC –
RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT – STATIONNEMENT INCITATIF DU
TERMINUS SAINTE-JULIE – LOTS 6 015 320 ET 6 024 001**

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (ci-après « MTQ ») est propriétaire du terrain sur lequel est situé le stationnement incitatif du Terminus Sainte-Julie, soit plus particulièrement des lots 6 015 320 et 6 024 001;

ATTENDU QUE le stationnement incitatif du Terminus Sainte-Julie est exploité par le Réseau de transport métropolitain (exo);

ATTENDU QUE les inspecteurs d'exo ne peuvent intervenir efficacement dans le cadre de leurs fonctions, notamment quant à l'émission de constats d'infraction pour les usagers qui ne respectent pas la signalisation relative au stationnement;

ATTENDU QU'exo a demandé à la Ville d'adopter un règlement régissant le stationnement, conformément à l'article 79 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE la Ville, pour déterminer les aires de stationnement privées auxquelles le règlement s'applique, doit obtenir le consentement du propriétaire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par la greffière lors de la Commission administrative du 2 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

DE demander au ministère des Transports du Québec qu'il autorise la Ville de Sainte-Julie à adopter sur son territoire un règlement relatif au stationnement sur les immeubles exploités par le Réseau de transport métropolitain, soit plus particulièrement sur les immeubles portant les numéros de lots 6 015 320 et 6 024 001.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-415

**RÉSILIATION – CONTRAT DE SERVICES D'AGENCE DE SURVEILLANCE POUR
DIVERS BESOINS – PROJET SA-19-11 – ABROGATION DES RÉSOLUTIONS 19-273
ET 19-359**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adjugé à G.I.S.P. Sécurité inc. un contrat de services d'agence de surveillance pour divers besoins pour la période du 17 mai 2019 au 1^{er} novembre 2020, projet SA-19-11, conformément à la résolution 19-273, adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 14 mai 2019;

ATTENDU l'article 2125 du Code civil du Québec et l'article 13 des clauses administratives générales du devis qui prévoient que la Ville peut unilatéralement résilier un contrat, quoique la réalisation de l'ouvrage ou la prestation du service ait déjà été entreprise;

ATTENDU QUE la Ville a payé les frais, les dépenses et la valeur des services exécutés à ce jour par G.I.S.P. Sécurité inc., conformément à l'article 2129 du Code civil du Québec et à l'article 14 des clauses administratives générales du devis;

ATTENDU QUE la Ville a un motif de résilier le contrat intervenu avec G.I.S.P. Sécurité inc.;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE résilier le contrat adjugé à G.I.S.P. Sécurité inc. concernant des services d'agence de surveillance pour divers besoins, pour la période du 17 mai 2019 au 1^{er} novembre 2020, projet SA-19-11;

DE transmettre une copie de cette résolution à G.I.S.P. Sécurité inc.;

D'abroger les résolutions 19-273 et 19-359 à toute fin que de droit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-416

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale, laquelle lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 2 février 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à exonérer le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise la transmission au MAMH de la programmation finale de travaux jointe à la présente résolution et de tous les autres documents exigés par le MAMH en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMH du 2 février 2018;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales, fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux finale approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation finale de travaux, annexée aux présentes, confirme les coûts réels des travaux réalisés avant le 31 mars 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-417

ADOPTION – BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu a dressé et transmis à la Ville de Sainte-Julie son budget pour l'exercice financier 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'adopter le budget 2019 de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques pour payer la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'exercice financier 2019, au montant de 98 934 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-418

ADJUDICATION ET RÉSILIATION – CONTRATS DE LOCATION ET D'ENTRETIEN D'IMPRIMANTES – XEROX

ATTENDU l'adjudication à l'entreprise Xerox d'un contrat de location de deux (2) imprimantes multifonctions pour une période de 60 mois au moyen de la résolution 18-417 adoptée le 20 août 2018;

ATTENDU QUE l'une des imprimantes visées par ce contrat présente diverses problématiques irrésolubles;

ATTENDU QU'en vue de répondre aux besoins des divers services de la Ville, il y a lieu de conclure un nouveau contrat de location afin de remplacer l'imprimante défectueuse par une imprimante de production;

ATTENDU QUE la Ville a payé les frais, les dépenses et la valeur des services exécutés à ce jour par l'adjudicataire de ce contrat, conformément à l'article 2129 du Code civil du Québec;

ATTENDU l'exception aux règles générales d'adjudication de contrats prévue au premier paragraphe du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des finances lors de la Commission administrative du 8 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'adjuger un contrat de location et d'entretien d'une imprimante de production Xerox X60, pour une période de 66 mois, à l'entreprise Xerox, GDM Groupe Conseil – Agent autorisé Xerox, située au 5-267, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Saint-Basile-le-Grand (Québec) J3N 1M8, pour un coût mensuel de 1 015,74 \$ et un coût total de 67 038,84 \$, toutes taxes comprises, avec l'option de choisir une imprimante d'occasion à moindre coût, pour un coût mensuel de 949,85 \$ et un coût total de 62 689,99 \$, toutes taxes comprises, et d'ajouter au prix adjugé un montant forfaitaire de 143,72 \$, toutes taxes comprises, pour l'installation et la configuration de l'imprimante, conformément à l'offre de services de Xerox;

DE résilier la portion restante du contrat de location et d'entretien visant l'imprimante AltaLink C8070 conclu avec l'entreprise Xerox au moyen de la résolution 18-417, en maintenant toutefois en vigueur la portion du contrat de location et d'entretien visant l'imprimante AltaLink C8055;

D'autoriser la chef de section – approvisionnement à signer tout document requis en vue de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-419

ADJUDICATION – FOURNITURE ET LIVRAISON D'APPAREILS RESPIRATOIRES AUTONOMES – PROJET SA-19-13

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour la fourniture et la livraison d'appareils respiratoires autonomes pour le Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 28 juin 2019 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service de sécurité incendie lors de la Commission administrative du 8 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat numéro SA-19-13 concernant la fourniture et la livraison d'appareils respiratoires autonomes au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Aréo-Feu, située au 5205, rue J.-A.-Bombardier, Longueuil (Québec) J3Z 1G4, pour un montant total de 403 631,09 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-420

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE DÉBARCADÈRE – RUE DE GRENOBLE

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 9 avril 2019;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 29 avril 2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'installer un (1) panneau de signalisation de stationnement interdit et deux (2) panneaux de stationnement autorisé pendant 5 minutes les jours de classe sur la rue de Grenoble, le tout conformément au plan n° CSP-9AVRIL19-06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-421

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE D'ARRÊT INTERDIT – RUE BORDUAS

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 3 juin 2019;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 2 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'installer des panneaux de signalisation d'arrêt interdit portant la mention « excepté deux minutes pour la poste » sur la rue Borduas, du côté des boîtes postales communautaires, à sept (7) mètres de part et d'autre de celles-ci, le tout conformément au plan n° CSP-3JUIN19-15.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-422

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUE F.-X.-GARNEAU

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 3 juin 2019;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 2 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'installer des panneaux de signalisation de stationnement interdit sur la rue F.-X.-Garneau, du côté de la bande piétonnière, le tout conformément au plan n° CSP-3JUIN19-12.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-423

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – PASSAGE POUR PIÉTONS – RUE DU PÈRE-MARQUETTE

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 3 juin 2019;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 2 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

D'installer des panneaux de signalisation de passage pour piétons sur la rue du Père-Marquette, le tout conformément au plan n° CSP-3JUIN19-4.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-424

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ARRÊT OBLIGATOIRE – AVENUE JULES-CHOQUET – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 18-613

ATTENDU la résolution 18-613 concernant l'installation et le retrait de panneaux d'arrêt obligatoire sur l'avenue Jules-Choquet;

ATTENDU QUE les mesures prévues dans cette résolution n'ont toujours pas été mises en oeuvre à ce jour;

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 3 juin 2019;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 2 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'abroger la résolution 18-613;

D'installer des panneaux d'arrêt obligatoire sur l'avenue Jules-Choquet, à l'intersection de la rue Daigneault, le tout conformément au plan n° CSP-3JUIN19-10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-425

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – AVENUE DU LAC

ATTENDU les recommandations formulées par le Comité de la sécurité publique, lors de sa réunion tenue le 3 juin 2019;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont étudié les recommandations de ce Comité lors de la Commission administrative du 2 juillet 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'installer des panneaux de signalisation de stationnement interdit sur l'avenue du Lac, entre le boulevard des Hauts-Bois et la rue Gilles-Vigneault, le tout conformément au plan n° CSP-3JUIN19-3.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-426

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – COMITÉS ET COMMISSIONS – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 17-631 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU la nomination des membres du conseil municipal à titre de membres de comités et de commissions au moyen de la résolution 17-631, adoptée le 5 décembre 2017;

ATTENDU la nomination de M. Sylvain Berthiaume, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, à titre de membre du conseil d'administration de l'OMH en remplacement de monsieur Normand Varin, prévue par la résolution 19-412 adoptée le 9 juillet 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la liste des membres des comités et commissions de la Ville de Sainte-Julie prévue dans la résolution 17-631 afin de refléter cette modification;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

DE modifier la résolution 17-631 afin qu'elle se lise désormais comme suit :

« DE nommer les membres du Conseil municipal suivants à titre de membres des commissions et comités ci-dessous :

A. COMITÉS ET COMMISSIONS DE RÉGIE INTERNE	
Comité consultatif d'urbanisme	Isabelle Poulet, présidente Mario Lemay
Comité de la sécurité publique	Isabelle Poulet Nicole Marchand
Comité de toponymie	Nicole Marchand, présidente Normand Varin
Comité de suivi du transport en commun	André Lemay, Claude Dalpé
Commission des finances	Mario Lemay, président Lucie Bisson
Comité de l'environnement	Lucie Bisson, présidente Amélie Poirier
Comité de travail de la carrière	Suzanne Roy, présidente Lucie Bisson Amélie Poirier
Comité du régime de retraite des employés	Normand Varin
Comité des politiques citoyennes - Famille et jeunesse	Nicole Marchand, présidente André Lemay
Comité d'embellissement horticole	Amélie Poirier, présidente Mario Lemay
Commission culture des loisirs, du sport et de la culture	Claude Dalpé, président Isabelle Poulet Amélie Poirier
Table de concertation des organismes	Claude Dalpé Isabelle Poulet Amélie Poirier
Comité du Prix des grands Julievillois	André Lemay Claude Dalpé
Comité de démolition	Normand Varin, président Isabelle Poulet Mario Lemay
Comité de suivi de la politique culturelle	Isabelle Poulet Mario Lemay
Comité ville intelligente	Nicole Marchand Claude Dalpé
B. AUTRES NOMINATIONS	
Maison des jeunes	Normand Varin
Table d'harmonisation du parc du Mont-Saint-Bruno	Lucie Bisson
Chambres de commerce	Amélie Poirier
Comité de la Journée de la famille	Lucie Bisson
Les Ambassadeurs, corps de tambours et clairons	Lucie Bisson
Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ)	Claude Dalpé Lucie Bisson

Association québécoise du loisir municipal	Nicole Marchand Amélie Poirier
Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu	Normand Varin
Réseau québécois des Villes et Villages en santé	Nicole Marchand Amélie Poirier
Je bouge avec mon doc	Amélie Poirier

DE rembourser les frais d'activités et de déplacement que les membres du Conseil municipal engagent à l'extérieur de la Ville de Sainte-Julie dans l'exercice de leurs mandats. »

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-427

DÉPÔT – CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1234 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX DE MISE EN VALEUR DU PARC DES ÉTANGS-ANTOINE-CHARLEBOIS – PHASE 2 POUR UN MONTANT DE 375 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 375 000 \$

ATTENDU QUE conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

QUE le certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement concernant le *Règlement 1234 autorisant le paiement des coûts des travaux de mise en valeur du parc des Étangs-Antoine-Charlebois – phase 2 pour un montant de 375 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 375 000 \$*, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-428

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 7 juin 2019 au 4 juillet 2019:

Liste F-2019-13	Chèques à ratifier	776 555,18 \$
Liste F-2019-14	Comptes à payer	3 652 021,09 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 7 juin 2019 au 4 juillet 2019 apparaissant sur les listes F-2019-13 et F-2019-14;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer;

D'autoriser le trésorier à émettre des chèques pour le paiement des comptes fournisseurs à payer durant le mois de juillet 2019 et que ces chèques soient présentés par la suite aux membres du Conseil pour ratification à une séance ordinaire du Conseil subséquente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-429

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver que le financement des projets présentés au rapport du Service des finances en date du 3 juillet 2019, totalisant 31 246,83 \$, soit fait à même le fonds réservé – fonds de roulement et remboursé en versements égaux :

- sur une période de quatre (4) ans, de 2020 à 2023, pour une somme de 4 651,47 \$;
- sur une période de dix (10) ans, de 2020 à 2029, pour une somme de 26 595,36 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-430

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX

ATTENDU le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par divers services municipaux pour le financement des achats d'équipements et de fournitures diverses à même le fonds de parcs et de terrains de jeux;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver que le financement du projet présenté dans le rapport du Service des finances en date du 3 juillet 2019, totalisant 2 062,99 \$, soit fait à même le fonds de parcs et de terrains de jeux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-431

REPORT D'ÉCHÉANCE – DEMANDES DE RÉVISION AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

ATTENDU QUE le 28 septembre 2018, la firme d'évaluateurs agréés mandatée par la Ville de Sainte-Julie, Évimbec ltée, a procédé au dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Sainte-Julie pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021;

ATTENDU QUE conformément à l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'évaluateur mandaté par la Ville doit, au plus tard le 1^{er} septembre 2019, se prononcer sur le bien-fondé de toute demande de révision d'une inscription au rôle d'évaluation foncière déposée avant le 1^{er} mai 2019;

ATTENDU QU'Évimbec ltée, a requis de reporter cet échéancier, tel que le permet le quatrième alinéa de l'article précité;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE reporter au 1^{er} novembre 2019 le délai dans lequel l'évaluateur doit rendre sa décision relativement à une demande de révision d'une inscription au rôle d'évaluation foncière déposée avant le 1^{er} mai 2019, conformément à l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE la firme Évimbec ltée avise toutes les personnes qui ont déposé une demande de révision de ce report;

D'acheminer une copie conforme de cette résolution au Tribunal administratif du Québec et à Évimbec ltée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-432

AUTORISATIONS D'EMPRUNTS TEMPORAIRES – RÈGLEMENTS 1219, 1220, 1221, 1225, 1226, 1227, 1228, 1229, 1231 ET 1232

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé l'emprunt par obligations pour les règlements 1219, 1220, 1221, 1225, 1226, 1227, 1228, 1229, 1231 et 1232;

ATTENDU QU'en raison de ces approbations d'emprunts à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution, sans avoir à obtenir l'approbation du ministre, emprunter temporairement et en cas de besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant de ces emprunts;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau jusqu'à concurrence de 100 % du montant d'emprunt autorisé des règlements ci-dessous, par voie de découvert de compte et en cas de besoin seulement, le tout à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié) :

Numéro du règlement	Titre du règlement	Date d'approbation	Emprunt temporaire autorisé
1219	Règlement 1219 pour payer le coût des travaux de réfection majeure des infrastructures sur la rue de Grenoble ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 333 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 333 000 \$	15/01/2019	2 333 000 \$
1220	Règlement 1220 pour payer le coût des travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts ainsi que les frais contingents pour un montant de 100 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 100 000 \$	25/03/2019	100 000 \$
1221	Règlement 1221 pour payer le coût des travaux de réfection majeure des infrastructures sur la rue de la Seigneurie ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 850 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 850 000 \$	15/01/2019	2 850 000 \$
1225	Règlement 1225 pour payer le coût des travaux de construction de pistes cyclables ainsi que les frais contingents pour un montant de 486 200 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 486 200 \$ (boulevard Armand-Frappier et rue Borduas)	18/02/2019	486 200 \$
1226	Règlement 1226 pour payer le coût des travaux de réfection du parc Maurice-Duplessis ainsi que les frais contingents pour un montant de 600 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 600 000 \$	22/02/2019	600 000 \$
1227	Règlement 1227 pour payer le coût des travaux de réfection sur le chemin du Fer-à-Cheval, du 1901 au 1975, ainsi que les frais contingents pour un montant de 735 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 735 000 \$	13/02/2019	735 000 \$
1228	Règlement 1228 autorisant le paiement des coûts d'acquisition d'un camion destiné à l'unité de soutien technique, d'un camion écurier combiné et d'accessoires connexes pour un montant de 1 030 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 030 000 \$	28/06/2019	1 030 000 \$

Numéro du règlement	Titre du règlement	Date d'approbation	Emprunt temporaire autorisé
1219	Règlement 1219 pour payer le coût des travaux de réfection majeure des infrastructures sur la rue de Grenoble ainsi que les frais contingents pour un montant de 2 333 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 2 333 000 \$	15/01/2019	2 333 000 \$
1220	Règlement 1220 pour payer le coût des travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts ainsi que les frais contingents pour un montant de 100 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 100 000 \$	25/03/2019	100 000 \$
1229	Règlement 1229 pour payer le coût des travaux de remplacement d'une vanne de contrôle d'un collecteur d'égout sanitaire ainsi que les frais contingents pour un montant de 505 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 505 000 \$	15/01/2019	505 000 \$
1231	Règlement 1231 autorisant le paiement de la quote-part, les frais contingents et les taxes relativement à des travaux de nettoyage de certaines branches du ruisseau Beloeil pour un montant de 63 925 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 63 925 \$	18/06/2019	63 925 \$
1232	Règlement 1232 autorisant le paiement des frais d'acquisition d'appareils personnels respiratoires autonomes incluant les accessoires pour le Service de sécurité incendie pour un montant de 444 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 444 000 \$	16/05/2019	444 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-433

DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE

ATTENDU l'article 4.2 du *Règlement 1027 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche, par le directeur général, de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant à la séance du Conseil suivant l'embauche;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'accepter l'embauche des personnes suivantes selon les modalités ci-dessous:

ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)

Nom	Statut	Poste	Entrée en fonction
BLAIN, Marie-Josée	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	2 juillet 2019
BRAZEAU, Philippe	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	8 juillet 2019
CARRIER, Martin	Syndiqué	Inspecteur en prévention incendie surnuméraire	2 juillet 2019
CLAING, Éric	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	2 juillet 2019
GEMME, Marie-Ève	Syndiqué	Commis à la bibliothèque surnuméraire	2 juillet 2019
HAYART, Frantz-Olivier	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	2 juillet 2019
HOUDE, Xavier	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	2 juillet 2019
HUOT-PANNETON, Myriam	Syndiqué	Préposée à la référence surnuméraire	10 juin 2019

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-434

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT D'EMPLOI – DIRECTEUR DU SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE le contrat d'emploi de M. Marcel jr Dallaire, directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs est échu depuis le 1^{er} mai 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un nouveau contrat d'emploi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont approuvé les recommandations présentées par la direction générale lors de la Commission administrative du 8 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D'autoriser la mairesse, le directeur général et la greffière, au nom de la Ville de Sainte-Julie, à signer le contrat d'emploi de M. Marcel jr Dallaire d'une durée de cinq ans, soit du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2024, et ce, aux salaire et conditions de travail établis audit contrat d'emploi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-435

EMBAUCHE – CHEF AUX OPÉRATIONS – INTERVENTION / FORMATION – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit pourvoir un poste de chef aux opérations – intervention / formation au sein du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 8 juillet 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'embaucher, à compter du 23 juillet 2019, M. Yves Tousignant au poste de chef aux opérations – intervention / formation au sein du Service de sécurité incendie, selon les conditions de travail du personnel cadre en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-436

APPROBATION – ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ACHAT REGROUPÉ – ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM (SEL DE DÉGLAÇAGE) – SAISON 2019-2020

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a confié à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder annuellement, pour les saisons 2018-2019 à 2022-2023, à un appel d'offres regroupé en vue de l'achat de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour ses besoins et à l'adjudication de ce contrat, aux termes de la résolution 18-188 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018;

ATTENDU QUE, suivant un appel d'offres public, le lot G du contrat (région 16) pour la saison 2019-2020 a été adjugé à l'entreprise Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor, au taux de 100,8774 \$/tonne métrique, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE les besoins de la Ville de Sainte-Julie pendant cette période sont estimés à environ 2 400 tonnes métriques;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et de la gestion des actifs lors de la Commission administrative du 8 juillet 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'approuver l'adjudication par l'Union des municipalités du Québec, au nom de la Ville de Sainte-Julie, du lot G du contrat CS-20192020 concernant l'achat de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison 2019-2020 à l'entreprise Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor, située au 755 boulevard Saint-Jean, suite 700, Pointe-Claire (Québec) H9R 5M9, pour un montant total de 242 105,76 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-437

ADJUDICATION – ACHAT ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ÉCLAIRAGE SOLAIRE AVEC BASE AUTOPORTANTE POUR L'ÉCLAIRAGE D'UNE PISTE CYCLABLE – PROJET SA-19-09

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour l'achat et la livraison de produits d'éclairage solaire avec base autoportante pour l'éclairage de la piste cyclopedestre du Grand-Coteau, située sur la servitude de Pipelines Montréal;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 8 mai 2019 conformément à la loi;

ATTENDU QU'une seule soumission conforme a été reçue;

ATTENDU QUE l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la possibilité de négocier un prix moindre que celui de la soumission lorsque le prix soumis est nettement supérieur à celui prévu dans l'estimation;

ATTENDU QUE de telles négociations ont eu lieu avec le soumissionnaire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 8 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat numéro SA-19-09 concernant l'achat et la livraison de produits d'éclairage solaire avec base autoportante pour l'éclairage d'une piste cyclable au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise G.C.M. Ltée, située au 101, rue Dion, Sherbrooke (Québec) J1R 0R9, pour un montant total de 185 423,09 \$ toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 8 mai 2019 et aux négociations qui ont eu lieu entre les parties.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-438

ACHAT ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ÉCLAIRAGE SOLAIRE AVEC BASE AUTOPORTANTE POUR L'ÉCLAIRAGE D'UNE PISTE CYCLABLE – PROJET SA-19-09 – PROVISION

ATTENDU l'adjudication du contrat SA-19-09, concernant l'achat et la livraison de produits d'éclairage solaire avec base autoportante pour l'éclairage d'une piste cyclable à l'entreprise G.C.M. Ltée., pour une somme de 185 423,09 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 5 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 9 271,15 \$, portant le montant autorisé à 194 694,25 \$;

De requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager de telles dépenses;

De requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-439

ADJUDICATION – POMPAGE ET DÉSHYDRATATION DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS À L'USINE D'ÉPURATION – PROJET SI-19-178

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de pompage et de déshydratation des boues des étangs aérés à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 19 juin 2019 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 2 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat numéro SI-19-178 concernant des travaux de pompage et de déshydratation des boues des étangs aérés à l'usine d'épuration au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Revolution Environmental Solutions LP – Terrapure, située au 340, avenue du Maréchal, Lévis (Québec) G6C 1T8, pour un montant de 380 527,01 \$ toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 19 juin 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-440

ADJUDICATION – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION DIX (10) ROUES NEUF MUNI D'UNE BENNE QUATRE (4) SAISONS ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT – PROJET SA-19-15 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour la fourniture et livraison d'un camion dix (10) roues neuf muni d'une benne quatre (4) saisons et équipements de déneigement;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 21 juin 2019 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 8 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'adjuger le contrat SA-19-15 concernant la fourniture et la livraison d'un camion dix (10) roues neuf muni d'une benne quatre (4) saisons et équipements de déneigement au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Équipements Twin inc., située au 10401, boulevard Parkway, Montréal (Québec) H1J 1R4, pour un montant total de 258 816,77 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 21 juin 2019.

D'autoriser une dépense supplémentaire de 2 500 \$, toutes taxes comprises, pour le lettrage du véhicule;

DE payer la totalité de ces dépenses, soit une somme de 238 617,04 \$ (taxes nettes) à même le fonds réservé – fonds de roulement, ces dépenses étant remboursables sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2020 à 2029;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques requis aux fins des présentes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-441

ADJUDICATION ET AUTORISATIONS – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LA RUE NOBEL ET LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX – PROJET R-1203, LOT 2

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour les travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire (collecteur), entre la rue Nobel et la montée des Quarante-Deux;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le jeudi 25 avril 2019 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les travaux de construction du collecteur seront effectués sur les lots 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU QUE l'autorisation de construire le réseau d'égout sanitaire sur ces lots est requise de la part des propriétaires;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 2 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'adjudger, conjointement avec le promoteur, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., le contrat numéro R-1203, lot 2 concernant les travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire entre la rue Nobel et la montée des Quarante-Deux, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Univert Paysagement inc., située au 1142, rue Briand à Chambly (Québec) J3L 2T2, pour un montant total de 494 999,57 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 25 avril 2019;

QUE cette adjudication est conditionnelle à la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le promoteur, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., et à la signature des documents requis autorisant la Ville et le promoteur à effectuer les travaux de construction du réseau d'égout sanitaire sur les lots 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Verchères;

DE répartir les coûts relatifs à ces travaux conformément au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le promoteur Le Sanctuaire de la Vallée-du-Richelieu inc.;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente à intervenir avec le promoteur, Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., en annexe de la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout autre document requis aux fins de la présente résolution, notamment en vue de l'acquisition des servitudes temporaires et permanentes à obtenir sur les lots 5 542 143, 5 542 144, 5 542 145, 5 542 146, 5 542 147 et 5 542 148 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Verchères.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-442

PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE ENTRE LA RUE NOBEL ET LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX – PROJET R-1203, LOT 2

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1203, lot 2 concernant des travaux de construction d'un réseau d'égout sanitaire entre la rue Nobel et la montée des Quarante-Deux à l'entreprise Univert Paysagement inc. pour une somme de 494 999,57 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 19 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 94 049,92 \$, portant le montant autorisé à 589 049,49 \$;

De requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général avant d'engager de telles dépenses;

De requérir que le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-443

ENGAGEMENT – DEMANDE D'AUTORISATION – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET RÉFECTION MAJEURE DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE LA RUE PRINCIPALE – PROJET R-1216, LOT 1

ATTENDU la résolution 18-412 concernant l'adjudication du contrat R-1216, lot 1 à BHP Expert Conseils S.E.C. pour la préparation des plans et devis visant les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Principale, de la rue Coulombe à la rue Bertrand, ainsi que les travaux de réfection majeure de la chaussée, de la montée des Quarante-Deux jusqu'aux limites de la municipalité de Saint-Amable, incluant une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU QUE, par la résolution 18-634, la Ville s'est engagée à transmettre au MELCC une attestation signée par un ingénieur établissant la conformité de ces travaux à l'autorisation accordée par le MELCC, dans les 60 jours de leur parachèvement;

ATTENDU QUE ce contrat comprend des travaux de drainage pluvial et que le MELCC exige un engagement de la Ville concernant l'entretien des ouvrages et la tenue d'un registre d'exploitation et d'entretien;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

DE s'engager à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales réalisés dans le cadre du contrat précité et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-444

AUTORISATION – INSCRIPTION D'UN AVIS DE CONTAMINATION AU REGISTRE FONCIER – LOTS 5 545 115, 5 881 886 ET 5 881 954 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES

ATTENDU la résolution 18-412 concernant l'adjudication du contrat R-1216, lot 1 à BHP Expert Conseils S.E.C. pour la préparation des plans et devis visant les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Principale, de la rue Coulombe à la rue Bertrand, ainsi que les travaux de réfection majeure de la chaussée, de la montée des Quarante-Deux jusqu'aux limites de la municipalité de Saint-Amable, incluant une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU la résolution 18-634 autorisant BHP Expert Conseil S.E.C. à présenter une demande d'autorisation au MELCC dans le cadre du contrat précité pour la mise en place d'un réseau pluvial de la route 229 à la rue Bertrand;

ATTENDU l'étude sommaire géotechnique et de caractérisation, réalisée par Englobe en date de mars 2019, portant sur les lots 5 545 115, 5 881 886 et 5 881 954 du cadastre du Québec, laquelle révèle la présence de contaminants dont la concentration excède les valeurs limites de l'annexe 1 du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains*;

ATTENDU l'article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU QUE l'avis de contamination doit, par ailleurs, être transmis au MELCC dans le cadre de la demande d'autorisation précitée;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur ou le chef de section - génie civil du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer tout document et à entreprendre toute démarche requis en vue de l'inscription au Registre foncier d'un avis de contamination concernant les lots 5 545 115, 5 881 886 et 5 881 954 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, et à y effectuer toute modification jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-445

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 18 JUIN 2019

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 18 juin 2019 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de la réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 juin 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-446

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1477, RUE NOBEL (FRANSYL) – ZONE I-154

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage, soumis par le propriétaire en date du 6 juin 2019, pour la place d’affaires Fransyl, située au 1477, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 474.7.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 18 juin 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-447

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR SOCLES – 420, RUE DE MURANO (MATELAS BONHEUR) – ZONE C-254

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage sur socles, préparés par Enseignes Plus en date du 27 février 2019, pour la place d’affaires Matelas Bonheur, située au 420, rue de Murano, et ce, conformément à la résolution 474.6.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 18 juin 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-448

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 2020, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL – ZONE C-146

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’agrandissement du bâtiment commercial, préparés par la firme d’architecture Monty & associé en date du 5 juin 2019 (projet no 19077) ainsi que l’aménagement du stationnement, situé au 2020, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 474.11.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 18 juin 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-449

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1791, RUE PRINCIPALE (DESJARDINS) – ZONE C-359

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage, soumis par Enseignes André en date du 14 juin 2019, pour la place d’affaires Desjardins, située au 1791, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 474.5.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 18 juin 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-450

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU 300, RUE DE MURANO (GROUPE MAURICE) – ZONE M-247

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’aménagement paysager pour la résidence pour personnes âgées (Groupe Maurice), localisée au 300, rue de Murano, préparés par Gmad en date du 18 août 2018 et révisés le 15 novembre 2018, et ce, conformément à la résolution 474.14.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 18 juin 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-451

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT POUR L’INSTALLATION DE CONTENEURS – 756-760, AVENUE DE L’ABBÉ-THÉORET – ZONE H-319

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept pour l'installation de conteneurs au 756-760, avenue de l'Abbé-Théoret, soumis par le propriétaire, et ce, conformément à la résolution 474.8.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 juin 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-452

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER –
1477, RUE NOBEL – ZONE I-154**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, soumis par le propriétaire, pour le bâtiment industriel situé au 1477, rue Nobel, et ce, conformément à la résolution 474.10.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 juin 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-453

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN SOLARIUM
3 SAISONS – 53, RUE DU LISERON – ZONE H-174**

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'approuver les plans-concept de construction d'un solarium 3 saisons, préparés par Espace de vie - Solariums, pour l'unité située au 53, rue du Liseron, et ce, conformément à la résolution 474.9.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 18 juin 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-454

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 933-A, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (DESJARDINS) – ZONE C-242

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’affichage, soumis par Enseignes André en date du 14 juin 2019, pour la place d’affaires Desjardins, située au 933-A, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 474.4.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 18 juin 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-455

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 320, RUE DE MURANO (ANGELA & I) – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept d’affichage, préparés par Xénon enseignes en date du 11 avril 2019 (version 5.1), pour la place d’affaires Angela & I, située au 320, rue de Murano, suite 105, et ce, conformément à la résolution 474.2.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 18 juin 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-456

APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT COMMERCIAL (BÂTIMENT 5) – 183, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER – ZONE C-258

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU:

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction, préparés par Harden en date du 17 juin 2019, pour le bâtiment commercial (Bâtiment 5), situé au 183, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 474.22.A.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 18 juin 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-457

AUTORISATION DE SIGNATURE – NATURE ACTION QUÉBEC INC. – DEMANDE D'AUTORISATION – PARC DES ÉTANGS-ANTOINE-CHARLEBOIS – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

ATTENDU le projet de restauration et de mise en valeur du parc des Étangs-Antoine-Charlebois, phase 2 et le mandat confié à Nature Action Québec inc. au moyen la résolution 19-158 adoptée le 12 mars 2019;

ATTENDU QUE, dans le cadre de ce projet, des interventions doivent avoir lieu en milieu hydrique, humide ou riverain;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport présenté par le Service de l'urbanisme lors de la Commission administrative du 8 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'autoriser Nature Action Québec inc. ou son représentant à signer et à présenter, au nom de la Ville de Sainte-Julie, toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet de restauration et de mise en valeur du parc des Étangs-Antoine-Charlebois, phase 2 et à y apporter toute modification jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-458

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION RELATIF À L'UTILISATION DE L'ARÉNA POUR LA SAISON 2019-2020 – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

ATTENDU l'entente concernant l'utilisation de l'aréna intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ), conformément à la résolution n° 17-340 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 juin 2017;

ATTENDU l'article 3.1 de cette entente concernant la réservation des heures de glace pour une saison donnée;

ATTENDU QU'un contrat de location précisant les besoins de la Ville en heures de glaces et horaires de location pour la saison 2019-2020 doit être conclu avec le CCSSJ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 8 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU:

D'autoriser le directeur général et la directrice du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de location pour la saison 2019-2020, en annexe de la présente résolution, ainsi que tout autre document requis pour y donner effet;

D'autoriser le trésorier à émettre tout paiement requis dans le cadre de ce contrat, conformément au protocole d'entente précité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-459

DEMANDE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES – ASSOCIATION RUGBY JUNIOR RIVE-SUD

ATTENDU l'adoption de la politique de reconnaissance et soutien aux organismes de la Ville de Sainte-Julie, lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2009, au moyen de la résolution 09-577;

ATTENDU QUE cette politique vise notamment à officialiser la collaboration avec les organismes du milieu qui contribuent à l'offre de services en loisir, en sport, en culture et à la vie communautaire;

ATTENDU la réception d'une demande de reconnaissance de l'Association rugby junior rive-sud;

ATTENDU QUE l'Association rugby junior rive-sud désire bénéficier des diverses mesures de soutien offertes par la Ville de Sainte-Julie pour mener à bien sa mission;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 8 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU:

DE reconnaître l'Association rugby junior rive-sud selon la classification « organisme régionale », aux fins de la politique précitée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-460

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière pour la participation à un événement sportif d'envergure;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 8 juillet 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE verser une aide financière à la personne ci-dessous pour subvenir, en partie, à ses frais de participation à un événement sportif :

Nom	Montant	Événement
Noa Bergeron	300 \$	Championnat canadien de karaté 2019

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-461

AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE – FIEST'ADOS 2019

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a délégué à la Maison des jeunes de Sainte-Julie l'organisation de l'événement annuel Fiest'Ados;

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de la Maison des jeunes de Sainte-Julie pour l'organisation de l'événement Fiest'Ados 2019 qui s'est déroulé le 6 juin dernier au parc Jules-Choquet;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 8 juillet 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

D'accorder une aide financière de 6 000 \$ à la Maison des jeunes de Sainte-Julie pour l'organisation du Fiest'Ados 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-462

AIDE FINANCIÈRE – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU la réception de deux demandes d'aide financière du club de patinage de vitesse Les Fines lames de Sainte-Julie inc. pour la compétition régionale du Circuit C'L'Fun du samedi 10 novembre 2018 et pour la compétition amicale de fin de saison du dimanche 7 avril 2019;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité de la politique d'attribution du conseil municipal, volet 4, « Soutien aux événements spéciaux »;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 8 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU:

DE verser à Les Fines lames de Sainte-Julie inc. une aide financière équivalant à cinq (5) heures de location de glace, selon un taux horaire de 74,59 \$, pour un montant de 372,95 \$ pour chacun des événements précités, pour un total de 745,90 \$;

D'accorder ce montant sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace de l'hiver 2019 de cet organisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-463

AIDE FINANCIÈRE – EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU la demande d'aide financière formulée par Les fines lames de Sainte-Julie inc. en vue de soutenir les bénévoles œuvrant au sein du conseil d'administration au moyen de l'embauche d'une ressource administrative;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 8 juillet 2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

DE verser une aide financière de 931,52 \$ à Les fines lames de Sainte-Julie inc. pour la saison 2018-2019 dans le cadre de la Politique précitée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-464

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1084-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1084 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE PERMISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE AFIN DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE À 50 KM/H SUR LA RUE CHARLEBOIS

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet que le *Règlement 1084-10 modifiant le Règlement 1084 fixant les limites de vitesse permises sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie afin de réduire la limite de vitesse à 50 km/h sur la rue Charlebois* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de *Règlement 1084-10 modifiant le Règlement 1084 fixant les limites de vitesse permises sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie afin de réduire la limite de vitesse à 50 km/h sur la rue Charlebois* est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

19-465

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1238 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX TERMES DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand que le *Règlement 1238 sur la délégation de pouvoirs aux termes de la Loi sur l'Autorité des marchés publics* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de *Règlement 1238 sur la délégation de pouvoirs aux termes de la Loi sur l'Autorité des marchés publics* est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

19-466

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-91 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE FIXER LA LARGEUR MINIMALE DES LOTS DONT LA VOCATION EST RÉSIDENIELLE À 18 MÈTRES DANS LES ZONES C-205, C-208, H-224, H-225, H-227, H-230, H-234, H-237, C-248, H-250, H-251, H-253, C-302, C-305, C-308, H-310, H-320, H-332, H-343, H-351, H-357, H-358, C-359 ET H-403

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101 afin de fixer la largeur minimale des lots à 18 mètres dans les zones C-205, C-208, H-224, H-225, H-227, H-230, H-234, H-237, C-248, H-250, H-251, H-253, C-302, C-305, C-308, H-310, H-320, H-332, H-343, H-351, H-357, H-358, C-359 et H-403*;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 11 juin 2019, sous le numéro 19-398;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 8 juillet 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'adopter le second projet de *Règlement 1101-91 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de fixer la largeur minimale des lots dont la vocation est résidentielle à 18 mètres dans les zones C-205, C-208, H-224, H-225, H-227, H-230, H-234, H-237, C-248, H-250, H-251, H-253, C-302, C-305, C-308, H-310, H-320, H-332, H-343, H-351, H-357, H-358, C-359 et H-403*;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19-467

ADOPTION – RÈGLEMENT 1101-94 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER DEUX (2) NOUVELLES ZONES, SOIT LES ZONES A-808 ET A-812, À MÊME LA ZONE A-806, AINSI QUE LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES APPLICABLES À CES NOUVELLES ZONES COMPRISES DANS LE SECTEUR DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TOUCHANT NOTAMMENT LA DENSITÉ, L'IMPLANTATION ET LA TYPOLOGIE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin de créer de nouvelles zones dans le secteur du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 14 mai 2019, sous le numéro 19-339;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation le 11 juin 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE, suivant l'assemblée publique de consultation, le second projet de règlement a été adopté le 11 juin 2019, sous le numéro 19-399, avec des modifications, de nature à retirer du projet de règlement les ajouts prévus pour la zone A-904, afin de corriger une erreur figurant au plan de zonage depuis 2018;

ATTENDU QUE la zone A-904 n'a plus à être modifiée, puisque les changements projetés sont déjà en vigueur sur les parcelles visées, suivant l'entrée en vigueur du règlement 1101-70;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU:

D'adopter le Règlement 110194 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin de créer deux (2) nouvelles zones, soit les zones A-808 et A-812, à même la zone A-806, ainsi que les grilles des usages et des normes applicables à ces nouvelles zones, comprises dans le secteur du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, touchant notamment la densité, l'implantation et la typologie des bâtiments résidentiels;

DE transmettre une copie de ce règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Mme Roy informe les citoyens présents dans la salle que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le lundi 19 août 2019.

Mme Roy souhaite de belles vacances à tous.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

- Les membres du Conseil se joignent à la mairesse pour souhaiter de belles vacances à tous.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Simon Fauteux

- Il est demandé s'il y a des développements dans le dossier du District Sainte-Julie.

Mme Roy mentionne que le promoteur apporte présentement des modifications au projet et qu'aucune modification au règlement de zonage ne sera faite durant la période des vacances.

La consultation publique et l'adoption du règlement sont prévues au mois de septembre.

- Il est demandé à quel endroit sera situé le futur centre multifonctionnel.

Mme Roy répond qu'il sera situé sur le site de l'ancien stationnement incitatif entre l'aréna et le concessionnaire automobile Deschamps.

M. Denis Corbeil

- Il est mentionné que le lignage sur la rue Nobel, à l'intersection du chemin du Fer-à-Cheval, est difficilement visible. Ainsi, les deux voies prévues pour tourner à gauche sur le chemin du Fer-à-Cheval ne sont pas bien identifiées.

M. Bernardin mentionne que ce lignage est prévu dans le plan annuel de lignage, comme à tous les ans.

- M. Corbeil demande si la Ville a rencontré des difficultés avec la gestion des matières recyclables, comme semblent connaître certaines municipalités.

Mme Roy mentionne que la MRC de Marguerite-D'Youville n'a pas eu les problèmes rencontrés par certaines municipalités et MRC, car l'entrepreneur a maintenu ses coûts.

Par ailleurs, la MRC de Marguerite-D'Youville analyse les différentes opportunités qui s'offrent à elle pour maintenir la qualité des services pour les matières recyclables.

- M. Corbeil, résidant au 449, rue Daoust, mentionne que l'égout pluvial situé près de son entrée charretière est encore bloqué.

Mme Roy mentionne que des vérifications seront faites à cet effet.

- M. Corbeil mentionne qu'il y a, depuis le mois de mai, un trou devant l'entrée du centre commercial de la Banque de Montréal.

Des vérifications seront faites à cet effet.

Mme Corinne Casaubon

- Cette dame demande si les produits d'éclairage solaire avec base autoportante seront installés sur la piste cyclable qui longe la rue de Vienne.

Mme Roy répond par l'affirmative.

Mme Gisèle Provost

- Mme Provost demande pour quelle raison le contrat de l'agence de sécurité a été résilié et si de nouveaux agents seront embauchés pour effectuer la surveillance sur le territoire de la Ville.

Mme Roy explique la raison pour laquelle la Ville a mis fin au contrat de l'agence G.I.S.P. sécurité et mentionne qu'il y aura une nouvelle agence qui surveillera le territoire.

- Mme Provost demande si les travaux d'installation d'un égout sanitaire sur la montée des Quarante-Deux sont prévus pour bientôt.

Mme Roy mentionne qu'une rencontre aura lieu tôt cet automne avec les résidents de ce secteur afin de les informer plus amplement sur l'ampleur des travaux et des coûts.

- Mme Provost demande si le fauchage des terrains vacants privés sera bientôt fait et quelles sont les 3 dates de fauchage.

Mme Roy explique la procédure pour le fauchage des terrains vacants et qu'il n'y a pas de dates précises de fauchage.

M. Pierre Benoit

- M. Benoit demande quels sont les derniers développements avec le ministère des Transports à la suite de la rencontre de juin, rencontre à laquelle Mme Roy devait discuter de la demande de réduction de vitesse sur la montée des Quarante-Deux.

Mme Roy mentionne que la rencontre a été reportée par le MTQ.

- M. Benoit demande pour quelle raison la circulation de l'autoroute 20 a été déviée sur la montée des Quarante-Deux.

Mme Roy mentionne que c'est le MTQ qui a pris cette décision. La Ville est intervenue auprès du MTQ et la circulation est maintenant déviée vers la rue Nobel.

- M. Benoit mentionne qu'une personne représentant la MRC de Marguerite-D'Youville est venue le rencontrer concernant le fossé situé près de chez lui et qu'elle a pris des photos. Puis, le 9 juin dernier, M. Benoit a rencontré M. Pierre-Luc Blanchard pour la suite des choses, mais depuis ce temps, il n'a eu aucune nouvelle de la Ville. M. Benoit veut simplement qu'on l'informe que la Ville ne l'a pas oublié.

Mme Roy mentionne que des vérifications seront faites à cet effet.

M. André Rousseau

- M. Rousseau demande la possibilité d'installer temporairement un cabanon en attendant que le propriétaire ait construit une remise commune pour les six appartements.

M. Rousseau mentionne que la Ville ne permettrait pas au propriétaire d'installer ce cabanon et désire avoir des explications.

Mme Roy demande à cette personne de rencontrer Mme Brisson après la séance afin de lui expliquer plus en détail son problème.

M. David Richer

- M. Richer, résidant sur la rue du Bois-Franc, mentionne qu'à la suite de plaintes de vitesse sur sa rue, la Ville a vérifié la vitesse des véhicules et les résultats donnés ne faisaient mention que de la vitesse moyenne. M. Richer apprécierait que la Ville donne le rapport complet dès le début, car il a dû en faire la demande quatre fois avant d'obtenir le rapport.

Par ailleurs, M. Richer remercie la Ville d'avoir installé des bollards dans sa rue, depuis la vitesse des véhicules a diminué.

M. Richer remercie également la Ville d'avoir installé des indicateurs de vitesse aux entrées de la ville.

M. Raymond Leroux

- M. Leroux mentionne que l'asphalte de la rue de Dieppe est très usé.

Mme Roy mentionne que la Ville tente de trouver des solutions afin que les réparations d'asphalte soient plus durables.

M. Fernand Bourget

- M. Bourget mentionne qu'un vérificateur de vitesse devait être installé sur le chemin du Golf, mais à ce jour, rien n'a été fait.

Mme Roy mentionne que des vérifications à cet effet seront faites.

M. Bernardin mentionne que la Ville détient une liste des endroits où cette vérification de vitesse doit être faite et qu'une vérification sera faite afin de s'assurer que le chemin du Golf y est inscrit.

M. Simon Fauteux

- M. Fauteux aimerait s'impliquer au sein du Comité consultatif d'urbanisme et demande quelle en ait la procédure.

Mme Roy explique la procédure à M. Fauteux.

- M. Fauteux apprécierait obtenir une copie des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme qui font mention du projet District Sainte-Julie.

19-468

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU:

DE lever la séance à 20 h 51.

ADOPTÉE UNANIMEMENT